



Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Superficie	Bénéficiaire
N°1	Extension du cimetière	1600 m²	Commune
N°2	Zone de Loisirs	6700 m²	Commune
N°3	Aménagement de voirie	1730 m²	Commune
N°4	Equipements publics tels que gendarmerie, locaux associatifs, city stade	7585 m²	Commune

**Zones Urbaines : U**  
 UC Zone centrale  
 UF zone de Faubourg  
 UR Zone Résidentielle  
 UH Zone de Hameau  
 UE Zone Economique

**Zones A Urbaniser : AU**  
 AUR Zone A Urbaniser Résidentielle  
 AU Zone A Urbaniser à long Terme

**Zone Naturelle : N**  
 Ns : secteur lié à la Seine  
 NI secteur de loisirs

**Zone Agricole : A**  
 Ah secteur agricole de hameau

**LEGENDE**

- Limite de zone
- Limite de secteur
- Espaces Boisés Classés en application du L113-1 du code de l'urbanisme (CU)
- Espace Paysager à protéger en application du L151-23 du CU
- Alignements d'arbres à conserver en application du L151-23 du CU
- Alignements d'arbres à créer en application du L153-23 du CU
- Bâtiment pouvant changer de destination en application du L151-11 du CU
- Immeuble à protéger ou à mettre en valeur en application du L151-19 du CU
- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts en application du L151-41 du CU
- Les secteurs de protection liés à la présence de périmètres de captage d'eau potable, délimités en application du L101-2 du code de l'urbanisme
- Constructions non cadastrées
- Les secteurs de risques naturels liés aux ruissellements en application du L101-2 du CU
- Risques naturels liés aux inondations de l'Austreberthe en application du L101-2 du CU
- Risques naturels liés aux inondations de la Seine. (IDEM Règlement inondation voir Atlas inondation de la Seine)
- Les secteurs de risques naturels liés aux cavités souterraines en application du L101-2 du CU
- Les secteurs de risques naturels liés aux effondrements de falaises en application du L101-2 du CU

**Commune de DUCLAIR**  
**Métropole Rouen Normandie**  
 DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

**PLU**  
 PLAN LOCAL D'URBANISME

**n°6a** PLAN DE DELIMITATION DE ZONES  
 Plan Général 1/5000e

Elaboration du P.O.S.  
 approuvée le 29/11/2001

REVISION DU P.L.U.

PRESCRITE LE
09/09/2010
ARRETEE LE
29/06/2016
APPROUVEE LE
20/03/2017